

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00132 Numéro SIREN : 413 192 212 Nom ou dénomination : A.Co.Pro
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt 2175



2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A.Co.Pro		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		139 Rue Michel Rondet 42153 RIORGES		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 1 3 1 9 2 2 1 2 0 0 0 3 8		Néant		*		
				Exercice N clos le,		31/12/2022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 350	AG	2 350		
		Fonds commercial (1)	AH	1 524	AI		1 524	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	122 864	AS	95 178	27 686	
		Autres immobilisations corporelles	AT	111 273	AU	97 596	13 677	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	238 012	BK	195 125	42 887		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	174 353	BM		174 353	
		En cours de production de biens	BN	35 350	BO		35 350	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 697	BY		1 697	
		Autres créances (3)	BZ	25 660	CA		25 660	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	391 954	CG		391 954		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	78 226	CI		78 226		
	TOTAL (III)	CJ	707 242	CK		707 242		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	945 255	1A	195 125	750 130		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A.Co.Pro		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 55 104...)	DA	55 104		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	213 414		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	104 737		
	Subventions d'investissement	DJ	12 910		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	391 966	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	20 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	31		
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 345		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	379		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 148		
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 666		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	79 593		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	338 164		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	750 130		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	292 510		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	405		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Règles et méthodes comptables****Désignation de la société : SASU A.Co.Pro**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 750 130 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 104 737 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

**Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

**Règles et méthodes comptables****Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Depuis mi-mars 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus est survenue dans notre pays.

La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine. Cette crise a eu des impacts sur notre activité à compter de cette date, traduits dans les présents comptes annuels. Des impacts auront également lieu sur les comptes de l'exercice prochain, mais à ce stade, il est difficile d'en mesurer les incidences exactes. Nous avons pris toutes les mesures qui nous paraissaient souhaitables pour en limiter les effets et préserver au mieux, tant notre chiffre d'affaires, que notre trésorerie.

Etant difficile de mesurer les incidences de cette crise à plus long terme, les présents comptes annuels ont été arrêtés sans aucun ajustement lié aux conséquences futures de cet événement significatif, autre que l'incidence que nous avons constaté sur notre activité.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 524			1 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 350			2 350
Immobilisations incorporelles	3 874			3 874
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	95 514	27 351		122 865
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 141	7 545		83 686
- Matériel de transport	8 000			8 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 170		583	19 587
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	199 825	34 896	583	234 138
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	203 699	34 896	583	238 013



Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	1 524
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 524

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 350			2 350
Immobilisations incorporelles	2 350			2 350
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 062	2 117		95 179
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 273	1 866		70 139
- Matériel de transport	8 000			8 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 776	264	583	19 457
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	189 110	4 247	583	192 775
ACTIF IMMOBILISE	191 460	4 247	583	195 125



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 105 585 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 697	1 697	
Autres	25 661	25 661	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	78 227	78 227	
Total	105 585	105 585	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNIS.RRR A OBTENIR	792
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	156
Total	948



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 55 104,00 euros décomposé en 3 444 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 625	16,00
Titres émis pendant l'exercice	-181	16,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 444	16,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		20 000			20 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		20 000			20 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		20 000			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 338 164 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	31	31		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	405	405		
- à plus de 1 an à l'origine	63 940	18 286	45 654	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 149	124 149		
Dettes fiscales et sociales	69 666	69 666		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	79 972	79 972		
Produits constatés d'avance				
Total	338 164	292 510	45 654	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 565			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 979			
(**) Dont envers les associés	379			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 379 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	2 436
INT.COURUS/EMPRUNT OBLIG.	31
BANQUES INTERETS COURUS	405
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 456
Total	4 329

A.Co.Pro
Société par actions simplifiée
au capital de 55 104 euros
Siège social : 139 Rue Michel Rondet
ZI La Villette, 42153 RIORGES

413192212 RCS ROANNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **104 737,16 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 737,16 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 2.90 euros par action	10 000.00 euros
Le solde	94 737.16 euros

En totalité au compte "**autres réserves**" qui s'élève ainsi à **308 151.33 euros**.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

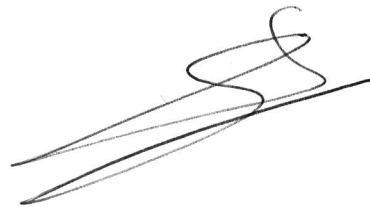
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'La Présidente'.